Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 4

Artikel: Kursaal
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204803

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

voutron commis veindrai mé réclliammâ ça somma, coummeint se vô vollhiavé mé l'eimprontâ.

— Ein reigllié, que dit lou banquier, que l'avai comprai l'affairé, sein que Pierrou l'ai iossé fé signou avoué on van.

Lou leindéman, lou gros Pierrou einvité ses dou biaux fe à dinâ ; vignant avoué lau fennés, on bocon eimbêtâ de sé dereindzi por on hommou que l'avant rinâ.

Ao métai dau dinâ vouaique on gratta papai, coumeint par hasard, que vint démandâ lou gros Pierrou et que lai dit :

— Vîniou por les quienzé ceints pîces que vô z'ai promet dè prêtâ à mon maîtrou.

— C'est que ie su ein compagni, que fâ lou gros Pierrou et n'ai pas lou teimps ôra de m'occupâ d'affèrés, dites à me n'ami lou banquier que revînié déman et lai prêteri lou drobllia, se vao.

— C'est que mon maîtrou sé recoumandé à vo por lai fére ci serviçou tot dé suite, que dit lou gratta papai, cein prisse, dein on n'hora saret trau tâ.

Alô lou gros Pierrou va à son garderobe et baillé les quienzé ceints pîcés au commis dau banquié ein lâi deseint :

— Té, me n'ami, et dis à ton maîtrou que l'est bon por sti iadzou, mâ qu'on autrou coup, se vaut m'eimprontâ dé l'ardzeint, ne faut pas que vînié m'eimbêtâ quand dînou avoué mes proutzes.

Vos arai faillu vèré les menés que fasan les biaux fe et lau fennés ; lou gros Pierrou, li, ne fasai pas seimbllian dé rein.

— Biau père, que lai dit tot d'on coup ion dei bio fe, craïou que voutra tsambra l'é humida por onna personna dé voutron adzou, vénidé tsi no, on vo soignèrai bin.

— Bravou père-grand, que dit l'autrou, voutron vin n'est pas prou bon, vu vo einvouyï on petit bossaton d'onna fina gotta.

Et tsacon d'offri çosse et cein, dé derè qu'on amavè tant ci bravou biau père.

Du sti dzo, lou gros Pierrou fut soignî et dorlottâ coummeint on pu ein pâta per ses crouïous einfeints.

Quand vint maladou, on l'a bin soigni et coumeint vollhiavé allâ tsertzi lou notairou por lei fairé à fairé on bet dè testameint, dit à ses fellîés que l'étai dza fé, dé piré apportâ onna caissetta ein fè que catzivé soigneusameint dein son garderobe du lou fameux dinâ. La caissetta avai trai serraillés avoué trai cllia ; lou dzudzou ein avai ienne et lei dou biaux fe lei duvés autrés.

— Mes einfants, que lau fâ lou gros Pierrou, ne mé plliaura pas trau, cheinto que vé mûri, vô remachou dé voutrés bons soins, dès que sari mô, vô porrai ovri la caissetta ; et pu lou gros Pierrou l'a fé onna granta ranquemallaïa, pu l'a étâ fini.

On l'ai a fé on bi einterremeint et les bio fe sé san dépatzi dé rétornâ à l'hotto por ovri la caisse per dévant témoins. Sèdé vo què lai avai dedein ? On lei a trovâ dou au trai kilos dé villhié ferraille et on gros dordon avoué on papai timbrâ que l'ai avai écrit déchu :

« Mé, Pierrou Daubin, sain dè corps et d'esprit, légou çi bâton (tôt cein que mes biaux fe m'an laissi) por qu'on bailla onna bouna chlagaïe à l'imbécilou que l'arai lou malheu dé sé dévêti devant d'allâ cutzi.

Lei témoins s'écliaffavant dé rirè et lei dou biaux fe étant penauds. Lai avai déquè et l'étai bin fé.

Por onna bouna leçon, ein étai ienna.

MÉRINE.

VERS LA LIBERTÉ !

VOICI la suite des éphémérides historiques du mois de janvier 1798, mois de l'émancipation vaudoise.

1798

11 janvier. — La commune de Penthalaz a refusé le serment et a envoyé à Berne sa pétition, couverte de cinquante-sept signatures.

12 janvier. — Le comité des pétitionnaires ouvre ses séances à Lausanne. D'autres comités se forment dans le canton.

13 janvier. — LL. EE. envoient aux baillis une proclamation qui promet l'*indulgence aux sujets égarés*, et appelle les Vaudois aux armes pour défendre Berne.

14 janvier. — La nouvelle parvient à Lausanne que Berne mobilise ses troupes et que le baron d'Erlach est revêtu de pouvoirs illimités comme haut commandant du Pays de Vaud.

Grande émotion.

15 janvier. — Les représentants de la diète d'Aarau arrivent à Lausanne en mission pacificatrice.

16 janvier. — Le baron d'Erlach ayant refusé le commandement des troupes, le colonel de Weiss, bailli de Moudon, le remplace avec grade de général.

18 janvier. — Les députés appelés à Lausanne par le Comité central pour former la première assemblée représentative commencent à arriver.

19 janvier. — Incapables de rétablir l'ordre, les commissaires fédéraux font leurs adieux aux habitants de Lausanne.

20 janvier. — Le *Comité de Réunion* est informé que les troupes bernoises marchent sur Avenches et le Pays de Vaud.

21 janvier. — Les membres du Comité central des délégués de la magistrature des villes et des communautés se réunissent à Lausanne, sous la présidence du citoyen Monod, de Morges, et se constituent sous le nom d'*Assemblée des délégués des villes et des communes du Pays de Vaud, réunis en vertu des pouvoirs à eux conférés par leurs commettants.*

22 janvier. — Le Comité de surveillance de Vevey ayant interrogé le bailli au sujet d'une concentration de troupes à Aigle, celui-ci prétexte la crainte d'une invasion française.

23 janvier. — Nouvelle proclamation du général de Weiss établissant une police d'ordre dans chaque commune, mettant hors la loi « tout distributeur d'imprimés calomnieux et pamphlets incendiaires », et annonçant que les troupes sont à la porte et entreront au premier signal.

Le grand jour.

24 janvier. — Dans la nuit du 23 au 24 janvier, le *Comité de Réunion* proclame la *République lémanique* et adopte comme emblème la couleur verte qui, dès le 24 au matin, est portée par tous, en cocarde, au chapeau, à la boutonnière. Enthousiasme indescriptible. Un drapeau vert est arboré aux fenêtres du *Cercle des jeunes Négociants* (Palud). Il porte les mots : RÉPUBLIQUE LÉMANIQUE. — LIBERTÉ. — EGALITÉ.

...Un drapeau couleur d'espérance,
Le drapeau de la liberté !

H. WARNERY.

Le **Théâtre** nous donne demain, dimanche, deux spectacles des plus intéressants et dont feront bien de profiter les personnes qui n'ont pas encore entendu la *Dame de chez Maxim's*. Cette pièce, amusante au possible, nous l'avons déjà dit, figure aux programmes de la matinée et de la soirée de demain, pour la dernière fois, irrévocablement. Le soir, le spectacle commencera par *Le Flibustier*, une pièce remarquable, en vers, de Jean Richepin.

Faut pas s'y fier ! tel est donc le titre de la Revue dont le **Kursaal**, nous donnera, mercredi, la première représentation. On sait le succès habituel des revues montées par M. Tapie. Celle de cette année est des mêmes auteurs que les précédentes. Décors et costumes splendides. Interprètes hors pair ; corps de ballet éblouissant. *1er acte*, « Sur le lac » ; *2e acte*, « A la Caroline » ; *3e acte*, « Le Casino de Montbenon ». D'ailleurs, nous y reviendrons.

Le **Théâtre du Peuple** a joué vendredi avec grand succès, comme toujours, une pièce qui, à côté de ses propres mérites, a celui d'avoir été longtemps interdite en France. Il n'en faut pas plus pour que tout le monde veuille la voir. Nous parlons de *La fille Elisa*, drame judiciaire en 3 actes, tiré du roman de Edm. de Goncourt. Avec cela, au programme, *Le Duel*, de Lavedan.

---

hôtel, avec son escalier monumental, ses balcons en fer forgé, qui a été converti en hôpital grâce à la munificence de la comtesse de Berghes ; et c'est elle dont on voit passer et repasser la silhouette derrière les hautes fenêtres.

Dès le matin elle arrive pour surveiller ses chers malades ; elle court de ci, de là, ouvrant ou fermant les rideaux des lits, donnant des ordres, distribuant les remèdes, assistant à la visite du médecin, toujours en mouvement, toujours remuant sous ses longs habits de deuil. A peine, à midi, prend-elle le temps de se mettre à table, de jeter un regard sur sa petite fille, Nini, qui n'a besoin, elle, ni de son temps ni de son argent ; et la voilà repartie pour le comité de l'établissement des orphelines, dont elle est dame patronesse.

C'est ainsi qu'elle s'est consolée de la mort de son mari ; elle ne s'appartient plus, elle s'est tout entière donnée aux pauvres, aux affligés, aux déshérités. Il n'est plage lointaine où elle n'envoie des vêtements et des subsides, il n'est liste d'œuvres charitables où elle ne figure au premier rang. Aussi son existence se passe dans une fièvre continuelle, sans qu'elle songe à se préoccuper de cette humble et fraîche petite fleur qui s'entr'ouvre à ses côtés, et qui s'épanouirait plus fraîche encore aux rayons du soleil, au sourire de sa mère.

Or Nini devient grande personne, elle a huit ans révolus, et Mlle Steable, son institutrice anglaise, lui semble tous les jours plus maigre, plus sèche, plus anguleuse tant au moral qu'au physique. Elle a des tristesses, Nini ; elle reste pensive au milieu de ses livres et de ses jouets.

Et pourtant, dans la ville, il n'est guère de jardin plus beau que celui où elle prend ses ébats ; il n'est guère de petites filles qui ait de plus jolies robes et de plus jolis chapeaux. Mais songez que Nini fait tous les jours la même promenade aux même heures, et qu'il s'agit de se tenir bien droite et bien digne à côté de la raide et digne miss Steable ; songez que tout est réglé, fixé d'avance, que Nini fera de l'allemand à telle heure, du piano à telle autre heure, et qu'elle n'a guère d'amies de son âge avec qui s'amuser et jaser à cœur joie.

A midi elle entrevoit sa mère, qui s'assied à peine quelques minutes, occupée de ce qu'elle a vu le matin, et se préparant aux séances auxquelles elle va assister. Elle s'informe auprès de miss de la santé de Nini, l'embrasse en passant et sort comme une bombe. Et lorsque vient la nuit, et que dans la grande salle à manger lambrissée de chêne, Nini se retrouve avec sa mère pour le repas du soir, elle se sent perdue, isolée, et il lui prend des envies de pleurer. Qu'est-ce qu'elle a donc la mignonne fillette ?

Le salon à peine éclairé par une seule lampe, n'a pas un aspect plus rassurant : Nini se tient bien droite sur sa chaise, à lire, ou à écouter les longs récits de sa mère à sa gouvernante. Le bâillement la gagne. Comme l'heure est lente, lente à s'écouler : « Cette enfant a l'air fatigué, dit tout à coup Mme de Berghes, c'est le moment d'aller dormir, Hélène... Que Dieu vous garde... » Un baiser ni bien tendre, ni bien long, et Nini rentre dans sa chambre...

Et c'est ainsi que les journées s'écoulent uniformes, et la fillette devient plus sérieuse et plus pensive. Un soir que, chose rare, elle avait dîné chez une de ses cousines, le dîner terminé, elle avait vu les enfants monter sur les genoux de leurs parents, leur faire mille caresses, leur donner mille baisers aussitôt rendus... Ce soir-là elle comprit ce qui lui manquait...

Oh ! comme elle aurait voulu, elle aussi, entourer de ses bras le cou de sa mère, et lui dire qu'elle l'aimait, qu'elle l'aimait, le lui répéter à satiété. Cela devait être si bon, si doux, cette étreinte !... Aussi que de timides insinuations aux confidences, que de caresses ébauchées et arrêtées par un regard, par une intonation de voix indifférente ou distraite. Il y avait des jours où Nini rêvait d'être une pauvre poitrinaire, sans soutien, sans argent : peut-être qu'alors sa mère s'occuperait d'elle et la choierait, comme elle choyait les heureuses malades de l'asile...

(*A suivre.*)

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.